

Hégenheim, 17 novembre 2016

Objet: Fonds Départemental de péréquation de la Taxe professionnelle

Madame, Monsieur le Maire

PATRICIA SCHILLINGER

SÉNATEUR DU HAUT-RHIN

SECRETAIRE DE LA COMMISSION DES AFFAIRES EUROPEENNES

MEMBRE DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES Par la présente, je fais suite aux sollicitations de nombreux Maires qui m'ont exprimé leur souhait d'obtenir des explications par rapport au courrier qui vous a été adressé par Madame la Sénatrice Catherine TROENDLE, en ce qui concerne le devenir du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP), dans le cadre de la prochaine loi de Finances.

S'agissant d'un sujet qui transcende largement les clivages politiques, je me réjouis que ma collègue daigne s'emparer de la question, regrettant toutefois que cela se fasse au détriment de l'esprit de concorde observé autour de cet enjeu pour nos territoires.

Si ma collègue déplore que, ni le gouvernement, ni le groupe socialiste et moi-même, n'ayons encore trouvé de solution à ce sujet, j'observe que ses interventions, relatées dans son courrier, n'apportent pas davantage de réponse à cette problématique.

Je constate, en outre, qu'à l'Assemblée Nationale, les Députés du Groupe « les Républicains » ne se sont pas plus intéressés à la question; Madame Marie-Christine DALLOZ ayant été la seule Députée de son groupe présente dans l'hémicycle lorsqu'il a été question de l'article 14 qui impacte le FDPTP.

Si à l'Assemblée Nationale la question du FDPTP et l'impact de sa minoration pour les communes rurales n'ont pas été abordé, ce n'est qu'à compter du 24 novembre 2016, lorsque débutera l'examen du Budget 2017 au Sénat, que nous, Sénateurs, aurions été en mesure de faire des propositions allant dans le sens du bloc communal. Aussi était-il un peu tôt pour accuser le groupe socialiste et moi-même d'inaction. Je m'étonne donc de la réaction de ma collègue Sénatrice-Maire, vice-Présidente de la commission des lois, vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération des trois frontières et vice-présidente de l'association des maires, qui maîtrise pourtant, parfaitement l'Agenda de la chambre au sein de laquelle elle a pour mission de représenter les collectivités.

BUREAU PARLEMENTAIRE

1, RUE DE HAGENTHAL 68220 HEGENHEIM

Tél: 03.89.67.02.01 - Fax: 03.89.70.09.31 - Courriel: schillinger.senat@wanadoo.fr

Site: www.patricia-schillinger.com



Je m'étonne d'autant plus de sa réaction que la majorité sénatoriale, à laquelle la Sénatrice de Ranspach-le-Bas appartient, a décidé de rejeter l'examen du projet de Budget 2017, privant l'ensemble des sénateurs de la possibilité d'apporter des modifications au texte.

En effet, les sénateurs LR ont décidé de soumettre une question préalable, procédure qui leur permet de rejeter d'emblée l'ensemble d'un texte avant même le début de la discussion de ses articles.

Cet examen aurait pourtant été, conformément à ce à quoi je m'étais engagée, l'occasion de trouver un compromis au-delà de toutes considérations partisanes et de rétablir, en faveur du bloc communal, le mécanisme de compensation assuré par les fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP).

Au lieu de cela, les Sénateurs Républicains ont choisi de s'éviter un travail fastidieux qui aurait rogné sur le temps qu'ils préfèrent consacrer à la quête d'un leadership dans le cadre de leurs primaires. Peut-être est-ce aussi une façon de ne pas avoir à faire, au Sénat, l'étalage de leurs divergences en matière de choix budgétaires.

J'ai bien conscience de l'efficacité limitée d'une simple interpellation par courrier et aurais préféré, lors des débats, intervenir directement auprès du Gouvernement via un amendement. Hélas, l'attitude irresponsable de certains, me prive de ce levier et ne me laisse d'autre choix que d'attirer à nouveau l'attention du Gouvernement sur le risque que fait peser sur les ressources des communes de notre département la ponction prévue sur le FDPTP.

Restant à votre disposition et espérant avoir su par ce courrier vous apporter des précisions quant à ma position sur le sujet qui nous intéresse, je vous prie d'agréer, madame, monsieur le Maire, l'expression de ma parfaite considération.

<u>Pièce jointe</u>: Copie du courrier de la Sénatrice Catherine TROENDLE en date du 02/11/2016

Sjen a vor

Patricia SCHILLINGER